



Mot de passe et information personnelles non voulues

Par **BIELSA CLAUDE**, le 10/10/2011 à 22:47

Bonjour,

je viens de souscrire un forfait téléphonique auprès de Futur Telecom (filiale de SFR).

On me refuse le choix de mon mot de passe pour pouvoir me connecter à ma consommation en direct sous prétexte qu'il n'est pas valable Il y manquerait une Majuscule et des chiffres.

Depuis quand le fournisseur d'accès téléphonique a-t-il le droit de refuser au particulier de choisir son propre mot de passe surtout que ce dernier est celui que j'utilise toujours il m'est donc facile de m'en rappeler.

Par ailleurs la société rétorque des problèmes de sécurité mais la conection exige déjà un identifiant codé. Par ailleurs elle assure que la page internet ainsi consultée sur ma page client contient des informations bancaires personnelles pour lesquels je n'ai jamais donné mon accord.

Cette pratique me semble préjudiciable à 2 titres :

1) elle m'impose d'un mot de passe personnel dont je ne veux pas ou m'interdit toute consultation de mon compte

2) elle met en ligne des informations personnelles sans mon accord.

Bien évidemment Futur Télécom fait la sourde oreille sur ces 2 points.

Qu'en pensez-vous?

Par **mimi493**, le 11/10/2011 à 05:28

La demande d'un mot de passe avec un bon niveau de sécurisation est parfaitement légitime.

ça limite les risques d'une attaque dictionnaire.

[citation]Par ailleurs elle assure que la page internet ainsi consultée sur ma page client contient des informations bancaires personnelles pour lesquels je n'ai jamais donné mon accord. [/citation] page qui n'est consultable que par vous, donc aucun problème, ce n'est pas une publication, vous n'avez pas à donner votre accord.